

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2021 À 18 H 16 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ARMELLE TILLY, VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à dix-huit heures et seize minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Armelle TILLY, Vice-Présidente du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, Mme LEVI-TOPAL, Mme JACQUET, Mme LE GARS, M. LEBEL, M. BRELEUR-DURAND

Absents ayant donné procuration :

M. GUILLET a donné procuration à Mme TILLY
Mme BENOIT a donné procuration à Mme SAVARY

Arrivé en cours de séance :

M. BARBIER – 18 h 32 – Point d'information : Présentation de la ressourcerie

Absents :

Mme DEBRIL

Constatant que le quorum est atteint, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** déclare la séance ouverte.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2021, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

**AFFAIRES INSCRITES À
L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
(article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

1/ Engagement de dépenses d'investissement par anticipation

2/ Fixation des aides sociales 2022

3/ Point d'information :

Présentation de la ressourcerie par MME MICHEL – *Cheffe de Secteur Agriculture Urbaine et Économie Circulaire*

4/ Points d'informations divers

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1/ ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

MME LA VICE-PRÉSIDENTE présente l'objet de la délibération.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour cela, une autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire pour permettre à Monsieur le Président d'engager ces dépenses.

Le budget primitif 2022 ne sera présenté au vote du Conseil d'administration qu'au mois de mars 2022, il est donc proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées sur l'exercice 2022 comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
16- uniquement pour les cautions sur la nature 165	1 000,00 €	250,00 €
21- Immobilisations corporelles	16 492,86 €	4 123,00 €
27- Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €

Aucune observation n'étant formulée, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2021_0013) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements avant l'adoption du budget pour l'exercice 2022 dans les limites proposées ci-dessus.

2/ FIXATION DES AIDES SOCIALES 2022

MME LA VICE-PRÉSIDENTE présente l'objet de la délibération.

1- L'allocation chavilloise de solidarité

L'allocation Chavilloise de solidarité est habituellement indexée sur la revalorisation du Revenu de Solidarité Active, qui en octobre 2021, a été équivalente à une augmentation de 0,42 % par rapport à octobre 2020. Il convient donc de l'augmenter en conséquence :

ALLOCATION CHAVILLOISE DE SOLIDARITÉ	2021	2022
(Tout public, après examen de la commission permanente du FAC)		
Personne isolée	531 €	533 €
Famille monoparentale :		
↳ Personne isolée avec 1 enfant	909 €	913 €
↳ Personne isolée avec 2 enfants	1 137 €	1 142 €
↳ Personne isolée avec 3 enfants	1 362 €	1 368 €
↳ Par enfant supplémentaire	227 €	228 €
Couple		
↳ Couple sans enfants	796 €	799 €
↳ Couple avec 1 enfant	956 €	960 €
↳ Couple avec 2 enfants	1 115 €	1 120 €
↳ Couple avec 3 enfants	1 328 €	1 334 €
↳ Par enfant supplémentaire	210 €	211 €

2- Les coupons de réduction pour les activités culturelles et sportives

a- Pour les enfants âgés de 3 à 17 ans inclus dont les familles ont un quotient familial de :

- QF ≤ 508 € = coupon de 140 €
- 509 € < QF ≤ 914 € = coupon de 70 €
- 915 € < QF ≤ 1 473 € = coupon de 30 €

b- Pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap :

- Revenu imposable ≤ 5 936 € = coupon de 100 €
- 5 937 € ≤ revenu imposable ≤ 11 896 € = coupon de 80 €
- 11 897 € ≤ revenu imposable ≤ 14 000 € = coupon de 50 €

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la délibération prise lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2018, le quotient familial (QF) qui est appliqué aux familles Chavilloise est le même que celui calculé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

3- Les aides financières

Chaque mois, la commission du Fonds d'Aides Chavillois examine les dossiers de demandes d'aides financières. Depuis le début de l'année 2021, un montant de **31 658,30 €** a été délivré pour **80** dossiers analysés (hors commissions du mois de décembre).

L'étude de ces dossiers est basée sur le budget réel des ménages. Elle prend en compte les revenus et les charges :

- Sont considérés comme revenus : les pensions de retraites, les complémentaires, les salaires, l'allocation adultes handicapés ; l'allocation de chômage ou de pré retraite ; l'allocation compensatrice d'aide sociale ; les indemnités journalières (maladie ou AT) ; les pensions alimentaires ; ou tout autre type de pensions ;
- Sont exclus de la notion de revenus imposables : l'allocation logement, les pensions attachées aux distinctions honorifiques et les intérêts des livrets de d'épargne réglementés ;
- Sont considérées comme charges : les loyers, les dépenses d'énergie, la téléphonie, les échéances de prêt, les frais de scolarité, les frais de gardes pour enfant et tout autre type de dépenses.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE remercie les équipes du CCAS, qui font un travail très pointu sur chaque dossier, en recherchant parfois des éléments pour qu'ils soient tous bien indiqués. Participant depuis peu au FAC, elle témoigne que ces dossiers sont toujours très complets, avec tous les éléments pour pouvoir juger au mieux des situations.

M. LEBEL rappelle que l'année précédente, il a voté pour l'allocation chavilloise de solidarité. En revanche, cette année, il se pose deux questions.

La première est une remarque de forme. Il est fait référence à octobre 2020 mais, de manière habituelle, le RSA est revalorisé tous les mois d'avril. Pourquoi n'est-ce pas la date de revalorisation la plus récente qui est prise en compte pour l'année 2022 ? Il s'agit du décret n° 2021-530 du 29 avril 2021, qui reprend le RSA à partir du 1^{er} avril.

M. LEBEL répète qu'il trouverait préférable de partir de la dernière revalorisation en date, en l'occurrence celle d'avril 2021.

Pour mémoire, il a vérifié et les précédentes délibérations mentionnaient bien le mois d'avril.

M. TARDIEU pense qu'il y a peut-être un petit problème de compréhension. Le RSA a été revalorisé en avril et en octobre. La délibération présentée se base sur le taux d'octobre 2021. La comparaison est donnée entre octobre 2021 et octobre 2020.

M. LEBEL croyait que le RSA n'était revalorisé qu'une seule fois dans l'année...

M. LEBEL pose ensuite sa deuxième question. Il n'a pas compris le pourquoi de l'indexation par rapport au RSA, dès lors qu'il s'agit d'une aide facultative qui ne relève pas des dispositions légales ou réglementaires. Le montant du RSA s'élève à 565,34 € et l'allocation est à 533 €... Il ne comprend pas le calcul fait pour arriver à cette somme.

MME CHESNEAU explique qu'à la base, c'est parti d'un montant qui n'était pas du tout indexé à quoi que ce soit. Il n'avait jamais été revalorisé. À un moment donné, le CCAS a estimé qu'il fallait que ses aides soient revalorisées ; il a alors choisi de les indexer sur la revalorisation du RSA.

M. TARDIEU rappelle que, de mémoire, cette indexation annuelle mécanique basée sur le RSA a été décidée depuis 3 ans. Auparavant, la revalorisation n'était pas faite tous les ans. Il n'y a aucun lien entre les deux sommes ; c'est simplement une volonté d'indexer pour le bien-être des gens, en remettant la somme à jour tous les ans.

M. LEBEL fait observer que le SMIC vient d'augmenter de 2,2 %. Cela fait des sommes qui ne sont pas très importantes et qui ne concernent que peu de familles.

MME CHESNEAU explique que normalement, l'allocation chavilloise ne peut être débloquée qu'en cas de rupture de ressources, par exemple quand une personne a une suspension de droit au RSA ou aux indemnités journalières. Il n'est pas possible que cette substitution se fasse à des montants aussi importants que les indemnités journalières, le chômage ou le RSA. C'est une aide ponctuelle afin que les familles puissent continuer à assumer leurs charges, mais elle ne peut être attribuée à la même hauteur que ce qu'elles auraient dû avoir par d'autres administrations.

Aucune autre observation n'étant formulée, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** soumet la délibération au vote, en soulignant que le CCAS essaye d'être au plus près de la réalité des ressources de celles et ceux qui touchent des petits revenus.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2021_0014) :

- **APPROUVE** les montants des aides sociales délivrées par le CCAS, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, selon les modifications précitées.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Fonds d'Aide Chavillois du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 14 octobre et le 09 novembre 2021, a examiné 18 dossiers :

- 15 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **4 334,02 €** ;
- 3 demandes ont été refusées.

2°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2021_0017 du 03 novembre 2021

Contrat passé avec la société EUROPASCRIP pour la rédaction des débats du Conseil d'Administration du CCAS

Un contrat est passé avec la société EUROPASCRIP, pour la rédaction des débats du Conseil d'Administration du CCAS. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 30 septembre 2022.

Le coût demandé est de 304,80 euros TTC par heure de réunion.

2/ Décision n° DP03_2021_0018 du 10 novembre 2021

Avenant n° 13 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n° 13 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 703) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} décembre 2021 pour se terminer le 28 février 2022.

Indemnité mensuelle d'occupation : **356,23 €**

3/ Décision n° DP03_2021_0019 du 1^{er} décembre 2021

Contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du gros chêne à Chaville (appartement n° 405) est conclu au profit d'un particulier. Ce contrat est conclu pour une durée de trois mois, à compter du 30 novembre 2021, pour se terminer le 28 février 2022.

Indemnité mensuelle d'occupation : **358,08 €**

3/ POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION DE LA RESSOURCERIE

MME LA VICE-PRÉSIDENTE présente l'objet du point d'information :

- Présentation de la ressourcerie

MME MICHEL, qui représente l'association « Espaces », annonce qu'elle va d'abord présenter les missions réalisées sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France, puis plus particulièrement les actions d'insertion et de réemploi à Chaville et aux alentours.

Elle est responsable du pôle « agriculture urbaine et économie circulaire ». Elle a en charge cinq chantiers d'insertion autour de thématiques liées à l'alimentation, au développement durable, à des actions de sensibilisation sur ces deux questions, ainsi qu'à des actions de réemploi.

Elle précise que les chiffres présentés ne seront définitifs qu'à la fin de l'année 2021.

En 2018, le CCAS et la Ville de Chaville se sont associés à l'association « Espaces » pour monter le projet de « La Petite Boutique », un chantier d'insertion dont le principal objectif était de favoriser l'insertion dans le territoire en mobilisant des salariés, des personnes loin de l'emploi sur des activités de réemploi. Il s'agissait de pouvoir rendre une dynamique à ces personnes qui pouvaient être très éloignées de l'emploi et avoir beaucoup de freins.

Le principe est de collecter et trier les dons reçus, de les valoriser autant que possible et de les revendre à petits prix, afin de limiter le taux de déchets dans le territoire. Tous ces objets seraient en effet partis aux encombrants ou dans des bennes « Le Relais », qui sont généralement recyclées et pas forcément réemployées.

Cette activité vise aussi à sensibiliser le grand public aux notions du réemploi.

Un autre objectif est de renforcer le lien social qu'il peut y avoir au sein des ressourceries entre les salariés en insertion, les habitants des territoires et les bénévoles, qui sont très actifs à « La Petite Boutique ». Une quinzaine d'entre eux est mobilisée quotidiennement ou hebdomadairement, ce qui est beaucoup. Il s'agit donc de créer un lien social entre ceux qui sont loin de l'emploi et ceux qui ont du temps et qui souhaitent recréer du lien au quotidien.

Grâce à la convention, signée depuis 3 ans avec la Ville et le CCAS, l'association « Espaces » a obtenu un quatrième local distinct des trois précédents. C'est un challenge car cela engendre une logistique très spécifique.

Pour 2022, une réflexion a été menée sur l'organisation et le développement de l'activité en fonction de cet élément. C'est à la fois une force, puisque cela augmente l'espace de vente, l'espace de stockage et la possibilité de mettre en place des ateliers, mais aussi une contrainte du point de vue logistique, puisqu'il faut gérer ces lieux indépendants les uns des autres.

MME MICHEL donne ensuite les principaux chiffres.

« La Petite Boutique » compte un responsable de chantier encadrant et une équipe de 8 salariés. Un accompagnement est fait au quotidien pour les salariés en insertion, afin de les suivre dans leur parcours socioprofessionnel. Un chargé d'insertion professionnelle va les recevoir toutes les semaines pendant 1 heure. Il y a également une coordinatrice de formation et d'autres personnes qui, dans le secteur, vont gérer le projet pour développer des partenariats et suivre l'activité au quotidien. En 2021, sur l'ensemble des salariés accueillis, il y a eu 66 % de sorties dynamiques. Cela signifie qu'à l'issue de leur parcours, ils ont trouvé un emploi durable ou une formation certifiante.

À fin octobre 2021, le chiffre d'affaires réalisé s'élevait à 84 971 €, au-dessus de ce qui avait été prévu puisque le budget prévisionnel s'établissait à 78 000 €. Ce montant dépasse actuellement les 90 000 €, et il devrait s'approcher des 100 000 € d'ici Noël. Ce bon résultat s'explique par plusieurs dynamiques. Ainsi, la COVID-19 a aidé certaines personnes à prendre conscience de l'intérêt du réemploi. D'autre part, « La Petite Boutique » commence à se faire connaître et à être reconnue dans l'ensemble du territoire. Au-delà des clients fidèles, des personnes de plus en plus nombreuses viennent de Chaville mais aussi de Viroflay, de Sèvres, de Ville-d'Avray, de Versailles, etc., à la fois pour donner et pour acheter.

62 tonnes de dons ont été collectées en 2021. Actuellement, cela avoisine les 2 tonnes par semaine, en progression constante. C'est une petite collecte par rapport à d'autres ressourceries, mais c'est déjà très satisfaisant au vu des ressources limitées de stockage.

Un peu plus de 13 000 passages de personnes actrices du réemploi ont été comptabilisés, c'est-à-dire à la fois de donateurs et d'acheteurs.

Toutes ces activités sont relayées sur une « page Facebook » et d'autres réseaux sociaux.

Concernant l'insertion, qui est le cœur des missions de l'association, 22 personnes ont été accueillies depuis le démarrage de la ressourcerie, dont 9 Chavillois qui ont été salariés, parmi lesquels 7 ont eu une sortie dynamique : 3 en emploi durable et 4 en formation qualifiante.

Quand l'activité a démarré en 2019, il y avait 6 salariés en insertion. En 2020, ce nombre est passé à 8. À chaque fois, la moitié des personnes de l'équipe était domiciliée à Chaville. C'est une contrepartie que l'association souhaitait faire pour pouvoir remobiliser les personnes chavilloises sur cette activité.

En termes d'origine et d'orientation, l'association travaille avec différents partenaires sociaux : Pôle Emploi, « Le Secours catholique » et « Le Secours populaire ». Certaines personnes ont également envoyé spontanément leur candidature après avoir entendu parler de ce projet dans le tissu social des associations chavilloises. Enfin, d'autres personnes étaient issues de la Mission locale. Ce sont autant de partenaires que le CCAS a également l'habitude de côtoyer.

MME MICHEL invite d'ailleurs les membres du Conseil d'administration à ne pas hésiter à en parler autour d'eux. Certaines personnes ne passent en effet pas forcément par le CCAS mais par un autre intermédiaire, comme Pôle Emploi, après avoir entendu parler de l'accueil du public fait par cette structure et parce qu'elles sont intéressées par le fait d'y être intégrées et accompagnées.

Parmi les personnes accueillies, 1 salarié percevait « l'allocation de retour à l'emploi », 8 le RSA, 2 une allocation handicapé, 1 la « garantie jeune », 1 l'ASS et 5 étaient sans ressources. L'association accueille en effet tous types de publics, quelles que soient les problématiques.

En termes de domiciliation, ce sont essentiellement des personnes venant de Chaville, quelques-unes venant de Boulogne-Billancourt, 2 de Paris et 1 d'une autre ville. En majorité, ces personnes ont des CAP ou des BEP mais elles ne trouvent pas forcément un emploi durable à l'issue de leur parcours, aussi passent-elles plusieurs années de galère sans trouver d'emploi lié à la formation qu'elles ont faite. Pour elles, c'est aussi le bon moment pour être accueillies dans l'association.

À l'issue de leur parcours au sein de celle-ci, un bilan de leur projet professionnel est établi afin de savoir ce que ces personnes ont envie de faire, si elles veulent continuer dans cette voie ou non. L'objectif est de les mobiliser sur l'emploi, de les faire arriver à l'heure, d'avoir une dynamique d'équipe et de pouvoir préciser leur projet professionnel à l'issue du parcours.

En 2021, 10 personnes ont terminé leur parcours, dont 2 sorties vers un emploi durable. Ces 2 personnes viennent de Chaville ; l'une est employée comme télé-inspecteur et l'autre est partie en tant qu'ATSEM dans une école. Il y a également eu 4 sorties positives, une personne qui a reçu une formation professionnelle en tant qu'agent de sécurité et une autre en tant que technicien d'assistance en informatique. Une autre personne est repartie en BTS design d'espace, 3 personnes n'ont pas su se mobiliser sur un retour à l'emploi.

Lorsque les personnes sont accueillies dans l'association, toutes leurs problématiques sociales sont étudiées. En majorité, il s'avère que ce sont des personnes qui ont des problèmes de mobilité. Elles ne trouvent pas de travail parce qu'elles n'ont pas le permis. D'autres problèmes sont liés au logement. Beaucoup de ces personnes sont en effet mal logées, ou elles ne peuvent pas se permettre de loger seules en région parisienne. Il y a aussi des personnes qui ont des problématiques d'endettement et qui ne sont pas du tout à jour au niveau administratif. Avant de pouvoir les mobiliser sur leur parcours professionnel, il faut donc déjà mettre à plat toutes les autres problématiques et tous les freins sociaux. Ce n'est qu'après qu'elles peuvent passer à la mobilisation sur l'emploi.

Quand le chargé d'insertion professionnelle fait le point avec les équipes, il y a toute une phase d'exploration de parcours, de définition de projet, de recherche d'emploi puis de remise à niveau en français lorsqu'il y a des problèmes linguistiques, ce qui peut aussi arriver. L'association propose à ces personnes des cours de français à raison de 2 ou 4 heures par semaine. Ce n'est pas une obligation mais c'est gratuit et elles sont même payées pour venir à ces cours, en augmentant leurs heures de contrat pour les mobiliser afin qu'elles puissent vraiment progresser dans ce domaine.

À l'issue du parcours, elles peuvent se former à différentes formations liées à l'activité, par le biais de l'AFEST, c'est-à-dire de la formation en situation de travail. Elles sont amenées à se mobiliser pour faire un point sur leurs compétences acquises dans le métier de valoriste, qui est un métier en devenir. Il n'est pas complètement créé juridiquement mais c'est un métier que toutes les ressourceries sont en train de développer. Il consiste à trier, à valoriser l'objet, à le nettoyer, à le réparer si nécessaire et à le remettre en vente. Ce n'est pas qu'un simple employé polyvalent ; c'est quelqu'un qui va aller un peu plus en profondeur sur le produit.

La convention qui lie l'association « Espaces » avec le CCAS et la Ville de Chaville arrive au terme de sa durée de 3 ans. Elle lui a permis d'obtenir une subvention importante afin de lancer le projet avec,

en contrepartie, l'objectif d'accueillir le plus de personnes en insertion de Chaville, avec des problématiques de ressources importantes.

Dans le nouveau projet, avec le quatrième local, l'idée est d'aller plus loin dans le développement de cette activité et dans ce projet d'insertion. Il s'agit de faire en sorte que ces quatre locaux distincts soient à la fois créateurs d'emplois de salariés permanents, de salariés en insertion, de développement et de diversification des activités de réemploi. À l'heure actuelle, l'équilibre est quasiment atteint grâce aux recettes. Pour 2022, 2023 et 2024, afin de pouvoir continuer à développer de nouvelles activités, l'association a présenté un nouveau projet avec une demande de subvention exceptionnelle et complémentaire auprès du CCAS et de la Ville de Chaville.

Dans ce nouveau projet, est prévue l'embauche d'un encadrant technique supplémentaire, afin de passer de 8 à 12 salariés en insertion. Ce n'est pas possible avec la configuration actuelle, puisque le responsable de chantier encadrant ne peut pas à la fois diversifier et développer les activités, et encadrer 4 personnes de plus dans 4 locaux différents. Il faut donc un renfort sur ce poste.

Il s'agit aussi de renforcer le suivi socioprofessionnel, puisque les salariés dans leur parcours d'insertion ont un lien fort non seulement avec leur encadrant, mais aussi avec leur chargé d'insertion professionnelle, le coordinateur de formation, en bénéficiant de cours de français gratuits et même payés. Ils ont aussi un lien avec les équipes projet pour se mobiliser et développer leur projet professionnel, ainsi qu'un lien avec les bénévoles. Pour pouvoir monter et mener l'ensemble des actions suivantes, il faut donc un appui sur la gestion de projet et le développement.

Actuellement, il existe des ressourceries « en dur » et des ressourceries qui intègrent le « label Emmaüs ». Il s'agit d'une plateforme d'e-commerce à laquelle l'association « Espaces » peut accéder en tant que membre d'Emmaüs. C'est une plateforme nationale sur laquelle elle viendrait vendre des objets, plutôt de collection et rares. Cette mise en ligne viendrait compléter l'activité. Au moins trois points positifs en ressortiraient. MME MICHEL rappelle que pendant la COVID-19, la ressourcerie a été complètement fermée, parce qu'elle était sous statut associatif. Elle s'est donc retrouvée en perte sèche de ventes et de mobilisation salariale. Il a été très compliqué de remobiliser les salariés au bout de 2,5 mois d'arrêt. Cette activité en ligne permettrait de faire monter les salariés en compétences, parce que c'est un métier nouveau, prisé et demandé. Elle pourrait également toucher d'autres publics, qui ne sont pas forcément en Île-de-France. Troisièmement, elle permettrait de vendre des objets qui ne pourraient pas être vendus dans « La Petite Boutique » mais qui s'adressent à un profil d'acheteurs qui sont plutôt des brocanteurs, intéressés par des objets spécifiques.

L'association propose également de mettre en place des ateliers de réemploi gratuits et ouverts à tous, tout au long de l'année, en binôme entre un salarié en insertion et un bénévole, encadrés par l'encadrant : des ateliers de couture, des ateliers de tricot, des ateliers de réparation d'objets, dont des vélos, en lien avec des associations locales. La ressourcerie pourrait par exemple faire une collecte spéciale autour du vélo et, 2 semaines plus tard, organiser un atelier de réparation de vélos avec une association intéressée. L'idée est de développer, au cœur de toutes les familles, ce réemploi de plus en plus important. De plus, c'est très intéressant pour les salariés en insertion car cela leur permet aussi de parler de leur métier, donc de développer des compétences à l'oral, ce qu'ils n'auraient peut-être pas pu faire en étant derrière la caisse, en s'occupant des rayons ou de la collecte.

Une autre proposition de l'association, c'est de mettre à disposition des ateliers pour les familles dans le cadre du lancement du programme « Famille zéro déchet ». Elles vont être suivies et des conseils vont leur être donnés, mais elles ne vont pas forcément toujours être très aguerries sur tous les sujets et tous les domaines du réemploi. Il s'agira d'expliquer, lorsqu'on s'inscrit dans ce programme, par quoi on commence, quelles sont les thématiques intéressantes, comme les ateliers de réparation ou les ateliers liés à l'alimentation. L'association « Espaces » a aussi un chantier d'insertion dans le maraîchage écologique. Il pourrait également y avoir un atelier autour du compostage, puisqu'un autre chantier d'insertion concerne la sensibilisation et l'éducation à l'environnement au travers l'animation de jardins partagés. L'association a donc des compétences pour accompagner des familles dans ces différentes thématiques, ainsi que pour créer du lien social. Cela va en effet permettre aux familles de se rencontrer et de se donner des conseils. Ce serait différent des premiers ateliers proposés par l'association : même s'ils peuvent tous être ouverts à tous, ils seraient vraiment plus spécifiques pour ces familles-là.

L'association proposerait aussi une offre scolaire sur le réemploi. L'idée de départ, c'est que ce sont les enfants qui sont les plus sensibles à toutes les problématiques écologiques. De plus, cela va passer par eux à l'avenir. Comment, à travers la ressourcerie, proposer quelque chose pour sensibiliser les enfants à ces questions ? Cela permettrait également de leur faire découvrir ce qu'est l'insertion, qui peut parfois faire peur quand elle est inconnue. Or, tout le monde peut un jour se retrouver en galère et dans une situation difficile. Il s'agirait donc de lutter contre les préjugés sociaux à ce sujet. Cela pourrait

se faire en lien avec des personnels enseignants des écoles durant l'année 2022, avant la rentrée scolaire de septembre 2022, pour co-construire un programme dans lequel l'association interviendrait dans la classe, et la classe viendrait en petit comité pour découvrir l'activité de la ressourcerie, ce qu'est le réemploi, etc. L'idée serait de suivre ces enfants durant toute l'année scolaire 2022-2023, puis de les amener à exposer tous leurs travaux réalisés au cours de l'année. C'est un projet qui viendrait vraiment en amont et qui est assez inédit. La première année permettrait de l'expérimenter, avant de l'essaimer les années suivantes.

Une autre proposition concerne des ressourceries éphémères. Des partenaires sociaux, notamment des bailleurs, demandent parfois à l'association de venir collecter en pied d'immeuble afin de valoriser les objets ainsi récupérés.

MME MICHEL explicite le calendrier prévisionnel. Il s'agirait, dès le début de l'année 2022 :

- De recruter l'encadrant et les 4 salariés en insertion supplémentaires ;
- De commencer à réfléchir à la thématique et à la mise en place des ateliers ;
- De mettre en place le « label Emmaüs » à partir du printemps. Puisqu'il faut 3 à 4 mois de formation pour les personnes recrutées, cela permettrait de mettre en place cette activité à partir du mois de juin ;
- De mettre en place le programme « Famille zéro déchet » ;
- De mettre en place le programme à destination d'une classe avec un-e enseignant-e de la ville de Chaville intéressé-e par ce projet, pour un lancement à la rentrée de septembre 2022.

Concernant le budget, ce qui est prédominant, ce ne sont pas forcément les charges directes liées au chantier. Ce qui coûte cher dans les achats courants, c'est le petit matériel pour les ateliers, et les vêtements et chaussures de sécurité pour les salariés en insertion.

La structure vient de s'équiper d'un logiciel de collecte spéciale pour les ressourceries, qui mixe la collecte et le logiciel de caisse. Cela demande évidemment de la maintenance. De plus, la mise en place du « label Emmaüs » engendrera aussi des frais de mise à jour et de maintenance.

L'association a eu des soucis de vols importants dans ses chantiers. Elle a donc pris une assurance spécifique, ce qui entraîne une imputation d'assurance très élevée. Trois chantiers d'insertion ont en effet été entièrement pillés, avec plus de 50 000 € de vol de matériel par chantier.

Par rapport au projet, un autre élément important, c'est la communication sur les différents ateliers et les différents programmes d'animation qui seront mis en place...

M. FEGHALI signale que la Ville de Chaville a mis en place une plateforme d'e-commerce. Il invite donc la ressourcerie à se rapprocher du service de la vie économique afin de pouvoir mettre en vente des articles sur cette plateforme.

Un autre chantier en cours concerne la livraison des commandes aux Chavillois, dans le cadre d'un projet respectueux de l'environnement et si possible avec une connotation sociale et solidaire.

Ces deux sujets mériteraient sans doute l'attention de l'association « Espaces ».

D'autre part, la mise en place de la vente sur Internet peut être très rapide, et elle n'est pas incompatible avec le « label Emmaüs ».

Enfin, M. FEGHALI s'interroge sur un point qu'il ne comprend pas par rapport au budget : est-ce celui du projet présenté, celui de « La Petite Boutique » ou celui de l'association « Espaces » ?

MME MICHEL indique que c'est le budget du chantier d'insertion de « La Petite Boutique ».

M. FEGHALI souhaite savoir si « La Petite Boutique » a été concernée par les vols évoqués. MME MICHEL lui répond par la négative, mais il note que l'impact de l'assurance est toutefois visible dans ce budget.

MME MICHEL précise que l'association « Espaces » gère 17 chantiers d'insertion, dont 3 ont fait l'objet de vols, qui semblent avoir été commis par des salariés en insertion parce qu'il n'y a pas eu d'effraction. À chaque fois, l'ensemble du matériel a disparu. De ce fait, par sécurité, il a été convenu que tous les chantiers d'insertion s'assureraient. Le coût de l'assurance est estimé à hauteur de ce qu'il y a dans les différents chantiers. Le montant de ces assurances est très élevé mais, du point de vue de la trésorerie, cela aidera à racheter du matériel en cas de nouveau vol.

MME SAVARY rapporte que lors d'une précédente rencontre, il avait été dit qu'elle devait s'assurer que la ressourcerie était au courant de la plateforme « Wishibam ». C'est le cas, mais elle a peut-être été un peu dépassée par son succès, et « Wishibam » n'a pas été présent lors d'un rendez-vous avec le responsable de « La Petite Boutique ». Comme ce n'était pas très urgent, ce n'était pas très grave mais en tout cas, ce lien a bien été fait par l'intermédiaire de MME SAVARY, comme convenu.

MME MICHEL ajoute que cela sera mis en place en 2022 et que ce n'est pas incompatible avec l'autre activité. Il y a forcément du lien à faire et cela ne s'adresse pas non plus aux mêmes personnes. De plus, il faut développer les compétences afférentes.

D'autre part, elle trouve très intéressante l'idée de livraison des commandes. Est-ce que tous les commerçants de Chaville peuvent bénéficier de ce service ? S'agit-il, pour les Chavillois, de commander sur cette plateforme pour bénéficier de ce système de livraison doux ?

M. FEGHALI le confirme. Le prestataire prévoit la livraison dans sa solution, et ce au niveau national puisque la plateforme va être référencée à ce niveau.

Pour la livraison de proximité aux Chavillois, la Ville préfère privilégier une solution locale s'appuyant sur la solidarité, ce qui va dans le sens des actions de l'association « Espaces ».

MME MICHEL déclare qu'elle s'y intéressera avec plaisir.

Elle signale que l'association mène une réflexion sur les chantiers d'insertion liés à la valorisation de vélos, mais aussi à la livraison. Il y a en effet de plus en plus d'entreprises qui souhaitent recruter des salariés sachant faire du vélo. Or, les personnes qui savent en faire, ne vont pas forcément vers ce type de métier. Il y a donc quelque chose à faire dans ce domaine, d'où la réflexion pour amener cette compétence aux salariés en insertion afin qu'ils puissent ensuite s'adresser à des sociétés qui font des livraisons douces.

M. FEGHALI remarque que cela pourra être partagé avec l'étude en cours de la Ville sur les solutions qui pourraient être mises en place à Chaville. Cette étude est en train d'aboutir ; cela permettra de parler d'éléments très concrets.

MME MICHEL répète qu'elle s'y intéressera avec plaisir.

MME SAVARY fait observer que pour les personnes qui souhaiteraient démarrer à vélo, il existe une association chavilloise très bien pour cela : « La ville à vélo ».

MME MICHEL a bien cela en tête. L'association « Espaces » avait justement identifié des salariés intéressés, en faisant le lien avec cette association.

Aucune autre question n'étant formulée, elle reprend sa présentation.

Les frais postaux et de télécommunications sont liés au site Internet et au « label Emmaüs ». Même si c'est l'acheteur qui paye les frais, il y a quand même des coûts pour les emballages, etc. Une commission est donc prise.

Le budget est composé à 76 % par les ressources humaines, dont environ 35 % de salariés permanents de l'association. Le reste, c'est le coût des salariés en insertion. Ce budget a été conçu pour accueillir 12 personnes en insertion, dont 11 à 26 heures par semaine et 1 à 30 heures par semaine. Cette dernière personne a un tout petit peu plus de responsabilités que les autres.

Un coût est imputé au total du coût des charges directes, c'est-à-dire des frais de fonctionnement, qui vont beaucoup plus être liés à l'administration de l'association et aux frais de structure comme la comptabilité, le service informatique, le service des payes, la gestion du partenariat avec la Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie et de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DRIEETS).

Concernant les recettes, une progression est envisagée. En 2019, la ressourcerie a généré un peu plus de 18 000 € de chiffre d'affaires en 4 mois. Ce montant a atteint 43 000 € en 2020, avec 3,5 mois de fermeture. En 2021, l'estimation initiale était de 78 000 € mais finalement, le montant réalisé devrait être proche des 96 000 € à la fin de l'année. Avec le quatrième local, plus de communication et des activités complémentaires (ventes spéciales et ateliers, relayés dans le *Chaville Magazine*), ainsi qu'un relais dans les villes voisines pour faire connaître encore plus la ressourcerie, les recettes estimées sont à la hausse. Le panier moyen aussi a sans cesse augmenté depuis la réouverture, passant de 5,50 € au démarrage à 7 €. Le nombre de clients progresse également. Finalement, les estimations des

ventes s'élèvent à un peu plus de 136 000 € pour 2022, à 148 000 € pour 2023, à 185 000 € pour 2024 et à 220 000 € pour 2025.

La majorité des recettes provient de l'aide au poste. La DRIETS se charge d'aider les structures d'insertion du territoire en prenant en charge à 100 % le poste du salarié en insertion. En revanche, elle ne s'occupe pas du tout de l'accompagnement socioprofessionnel ; ces postes sont donc à la charge de l'association.

Divers partenariats ont été identifiés :

- Avec « Activity », qui est une action du Département au travers d'une action sociale. Il s'agirait d'accueillir à temps plein 4 bénéficiaires du RSA. Ces personnes en parcours nécessitent un accompagnement renforcé au sein de la structure, parce qu'elles ont beaucoup de freins à l'emploi. Les personnes qui sont au RSA, ne se sont en effet pas mobilisées pendant longtemps sur le marché du travail. De plus, dans les problématiques sociales, il y a souvent un problème d'endettement, un problème de logement, un problème administratif. Pour lever toutes ces problématiques et amener le salarié à rendre son dossier le plus sain possible, il faut plus de temps et plus de personnel pour l'accompagnement ;
- Avec « France bénévolat. C'est un partenariat qui a déjà démarré en 2021. Ce sont des ateliers et des visites guidées intergénérationnels, pour faire connaître « La Petite Boutique » mais aussi pour permettre des échanges entre les salariés, des personnes seniors et des enfants.

MME MICHEL signale qu'il y a deux versions du budget proposé pour 2022.

Dans la première, l'association demandait au CCAS une aide complémentaire de 40 000 € en 2022 pour recruter un encadrant supplémentaire et pour renforcer le suivi socioprofessionnel, afin de mettre en place, en termes de gestion interne, toutes les différentes actions proposées. Cette aide est dégressive jusqu'en 2024, afin que le budget soit à l'équilibre. Pour cette personne encadrante supplémentaire, l'association souhaiterait faire évoluer l'adjoindé d'encadrement, qui est une salariée en insertion. Elle serait en effet complètement compétente pour ce poste au travers de son parcours et de son projet professionnel.

C'est une demande importante mais en contrepartie, l'association propose les différentes actions présentées. De plus, dans l'équipe de 12 personnes, la moitié sera chavilloise.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE souligne qu'il s'agit pour l'instant d'un projet, qui est porté par le Maire et la Municipalité.

Il est vrai que depuis 3 ans, les chiffres sont encourageants malgré la sévère crise que la ressourcerie a vécue. Pour sa part, elle est impressionnée par les 62 tonnes récupérées en 2021, soit plus de 1 tonne par semaine. Dans les locaux de la boutique, il y a toujours beaucoup de monde, notamment des personnes de Chaville qui viennent régulièrement, plusieurs fois par semaine. Plus de 9 900 clients sont passés, soit plus de 135 par jour. C'était l'un des challenges : redonner une vie, et elle est vraiment là.

Le CCAS et la Ville accompagnent l'association « Espaces » dans ce projet. C'est pour cela qu'il était important que les membres du Conseil d'administration puissent entendre ce bilan des réalisations et les projets à venir. C'est un vrai projet d'insertion intéressant.

4/ POINTS D'INFORMATIONS

MME LA VICE-PRÉSIDENTE présente les points d'information suivants :

- Collecte alimentaire

MME LA VICE-PRÉSIDENTE indique que 7,9 tonnes ont été collectées.

M. LIVIEN précise qu'il s'agit exactement de 7 768 kg. Depuis qu'il y a eu la collecte, il reçoit encore des dons financiers.

M. LIVIEN fait part de sa difficulté à rencontrer le directeur de monoprix.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE relève que la collecte était pourtant présente au MONOPRIX.

M. LIVIEN le reconnaît, mais les associations n'ont pas du tout vu le Directeur et durant la collecte, les rayons n'étaient pas rechargés, ce qui est un problème. Il faudrait faire remonter cette information au Directeur de ce magasin.

L'ancien Directeur assurait une collaboration totale avec les associations mais le nouveau, qui est arrivé depuis 3 mois, semble ne pas être dans la même dynamique.

M. TRUELLE suggère que l'Adjoint au commerce s'en occupe, d'autant plus qu'il y a d'autres sujets de mécontentement avec ce nouveau Directeur du MONOPRIX...

- Réouverture du centre de vaccination

Avant d'aborder ce point, **M. BARBIER** aimerait voir les 4 derniers slides de la présentation de l'association « Espaces », même de façon rapide.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE répète que ce n'est encore qu'en phase de projet, sans validation.

M. BARBIER le comprend mais aimerait aller jusqu'au bout de ce travail.

MME MICHEL explique que dans les slides suivants, il y avait le détail des charges et des recettes du projet.

Un premier échange a eu lieu au sujet de la subvention financière complémentaire demandée. L'association a conscience qu'elle est importante, aussi a-t-elle élaboré une autre version au cas où le versement de cette aide importante ne serait pas possible. Malgré tout, il s'agit de créer de l'emploi et de développer l'activité de réemploi à Chaville, tout en sensibilisant et en accompagnant les habitants. Le parti pris de l'association est donc de conserver les dépenses liées à l'insertion, en décalant le recrutement de l'encadrant et l'accueil des nouveaux salariés en insertion à début février 2022. En revanche, dans cette deuxième version, elle ne pourrait pas développer les actions avec l'école ni avec les autres ressourceries, car cela demande des temps de permanence très importants. Ce projet pourrait éventuellement être développé plus tard, peut-être avec d'autres financements.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE réaffirme que ce n'est pas le moment ni l'endroit idéal pour en discuter, puisque rien n'a encore été validé. Dans le respect du Conseil d'administration, il n'est donc pas possible de présenter un budget dont l'arbitrage est en cours. Un retour sera fait plus tard. Elle remercie **MME MICHEL** pour sa présentation et la passion qu'elle manifeste. C'est bien la raison pour laquelle ce projet obtient de si bons résultats.

Concernant le centre de vaccination, **M. TRUELLE** annonce qu'il va rouvrir le lundi après-midi suivant, avec plus de 2 200 doses alors qu'il est capable d'en administrer 4 000. Le but est évidemment de vacciner un maximum de personnes.

M. LEBEL rapporte que parmi les personnes reçues à la « Fraternité », il y a des gens qui vivent dans la rue, dont certains n'ont pas de couverture sociale. Pour ceux qui en ont une, la vaccination a pu leur être proposée sans problème, notamment avec la carte AME. En revanche, pour les quelques situations où les gens n'ont pas cette couverture sociale, il leur a été demandé de payer en pharmacie, alors qu'il est théoriquement prévu que ce soit gratuit même pour des personnes dans cette situation.

M. TRUELLE suppose que c'est parce que c'était en officine. En revanche, ces personnes pourront certainement être vaccinées au centre de vaccination ; il vérifiera ce point et il en parlera avec la Directrice de la santé.

M. TARDIEU apporte une information générale à propos du pavillon situé à côté du BIOCOOP, la « Maison CHATEL », qui n'est pas occupée. Un projet avait été évoqué, consistant à en faire une maison d'hébergement d'urgence. Si rien n'est défini à ce jour, l'existence d'un projet est désormais actée. En revanche, l'opérateur et le contenu ne sont pas encore définis. Ce sujet avance petit à petit et, quand un projet aura été déterminé, il sera évidemment présenté devant le Conseil d'administration du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** remercie les membres du Conseil d'administration et clôt la séance à 19 heures et 31 minutes.



Armelle TILLY
Vice-Présidente du CCAS

Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le :

Publication par affichage du compte rendu de la séance le :